



Année 2025-2026

## Autorisation de prise de vue et diffusion à l'image

Textes de référence : articles 226-1, 226-2, 226-8 du code pénal, et article 9 du code civil

### 1. Identifications des parties :

ENTRE : Mme \_\_\_\_\_ et M. \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Dénommés ci-après « LES REPRESENTANTS LEGAUX » Représentants légaux des enfants :

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	Date de naissance

Adresse de l'enfant (si différente des parents)

Dénommé(es) ci-après « L'ENFANT »

### ET :

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE LA VILLE DE SAINT ANDRE DE L'ÈRE

Demeurant : Mairie de Saint André de l'Ère

Dénommé ci-après « LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET RESTAURATION »

### 2. Objet de l'autorisation

Dans le cadre des activités organisées par le Service Enfance Jeunesse et Restauration, des prises de vue (photographies et vidéos) peuvent être réalisées afin d'illustrer les actions mises en place. Ces supports multimédias peuvent également être utilisés à des fins pédagogiques et informatives.

Ces images pourront être diffusées via les supports suivants :

- Livret d'information
- Journal du centre
- Bulletin municipal
- Journaux locaux
- Sites internet du service ou de la mairie
- Réseaux sociaux du service (Facebook, Instagram, Snapchat, etc.)
- Panneaux d'affichage et expositions internes
- Supports multimédias (présentations audiovisuelles, etc.)

### 3. Cession des droits

Par la présente, les représentants légaux :

- Autorisent le Service Enfance Jeunesse et Restauration à réaliser des photographies et vidéos de leur enfant dans le cadre des activités organisées.
- Cèdent à titre gratuit et sans limitation de territoire les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur enfant pour toute utilisation non commerciale.
- Acceptent que les images puissent être reproduites, diffusées et modifiées sur divers supports.
- Reconnassent que cette autorisation est accordée pour toute la durée de l'année scolaire 2025-2026 et pourra être résiliée par demande écrite.

Droit de retrait :

Les représentants légaux peuvent, à tout moment, retirer cette autorisation en envoyant un courrier écrit au Service Enfance Jeunesse et Restauration.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des REPRESENTANTS LEGAUX Précédée de la mention « lu et approuvé »

**SIGNATURES**